



**BTC**

**CTB**

**EMPOWERING  
DEVELOPMENT**

**République du Burundi**



**Ministère du Plan et de  
la Reconstruction**

COOPERATION BELGO-BURUNDAISE

**FINANCEMENT D'APPUI EN EXPERTISE A L'ETAT  
BURUNDAIS (FONDS D'EXPERTISE)**

**BDI 0402111**

**RAPPORT ANNUEL 2008**

**Février 2009**

## 1. Informations de base sur la prestation.

Pays	: BURUNDI
Secteur et sous –secteur CAD	: 43010- Multisectoriels
Institution nationale chargée de l'exécution	: Ministère du Plan et de la Reconstruction
Agences d'exécution	: Coopération Technique Belge (CTB)
Durée de la prestation (selon AS/CS)	: 72 mois
Date de démarrage de la prestation	: 02/02/2005
Date de clôture de la prestation	: 02/02/2011
Modalités de gestion de la prestation	: Régie
Budget total de la prestation	: 2 000 000 €
Période couverte par le rapport	: 01/01/2008- 31/12/2008

## 2. situation actuelle en bref.

Le Financement d'Appuis en expertise à l'Etat Burundais communément appelé «Fonds d'Expertises» a été créé par la Convention Spécifique du 02 février 2005 pour une période de 3 ans, avec pour objectif de financer la mise à disposition d'une expertise et d'un appui logistique adéquat à quinze structures administratives de l'Etat Burundais.

Cette Convention a été prolongée par Echange de Lettres du 5 mars 2008 et prendra fin le 02 février 2011. Cette prolongation de la période s'est accompagnée de la modification des articles 4 et 12.1. En effet, les structures administratives prévues en article 4 ont été portées à 27 au lieu de 15 et la durée de la convention est de 72 mois au lieu de 36 mois. Les autres articles sont restés inchangés.

Il est aussi à signaler que l'Instance partenaire nationale a connu des changements successifs d'appellation de nom depuis 2005. En effet, elle appelait Ministère de la Planification et de la Reconstruction Nationale du 2005 jusqu'en 2007, puis Vice-Ministère chargé de la Planification jusqu'en janvier 2009. A l'heure actuelle, elle est connue sous le nom du Ministère du Plan et de la Reconstruction.

Toutefois, ces changements d'appellation de nom de l'institution nationale n'ont pas eu d'impact sur l'exécution et le suivi du programme.

### 3. Bilan de la planification des activités

#### 3.1. Aperçu des activités

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Appui au CNCA</b>												
<input type="checkbox"/> Expertise nationale au CNCA (Economiste)												
<input type="checkbox"/> Expertise Internationale en planification stratégique												
<b>Appui à la CT-SIS</b>												
<input type="checkbox"/> Expertise Internationale en santé Epidémiologique												
<input type="checkbox"/> Expertise nationale en informatique												
<input type="checkbox"/> Expertise internationale perlée												
<b>Appui à l'éducation</b>												
<input type="checkbox"/> Expertise internationale en planification de l'éducation												

## 3.2. Analyse de la planification des activités

### 3.2.1. Expertises au CNCA

Dans le cadre d'appuyer l'équipe technique du comité national de coordination (CNCA), celui-ci a bénéficié deux types d'appuis en expertises :

- Etant donné que l'un des experts qui avaient été recrutés en 2007 pour appuyer l'équipe technique du CNCA a été appelé à assumer d'autres fonctions, il a fallu prolonger la durée d'expert restant pour 12 mois pour se terminer au 31 août 2008.
- L'expertise internationale en planification stratégique ayant pour objectif d'apporter un appui au renforcement des capacités générales du Secrétariat Permanent du Comité National de Coordination des Aides et à l'amélioration de l'efficacité de la mobilisation, de la mise en œuvre et du suivi/évaluation de l'aide Publique au Développement au Burundi. L'expert a démarré ses fonctions au mois d'Avril 2008 pour une période de 24 mois.

### 3.2.2. Expertises CT-SIS

Dans le cadre de la réforme du Système d'Information Sanitaire, le Ministère de la santé publique a bénéficié de trois expertises :

- Expertise internationale en santé épidémiologique qui a démarré au mois le 21 février 2008 pour une période 24 mois.
- L'expertise locale en informaticien qui a démarré le 21 janvier 2008 pour une période de 24 mois.
- L'expertise internationale perleée de 5 missions sur une période de 24 mois. Cette expertise a démarré le 30 mai 2008.

### 3.2.3. Appui en expertise à l'éducation

Il s'agit d'une expertise internationale pour la finalisation du Plan sectoriel de l'Education. Cette expertise s'est faite en deux temps. **Premièrement, il y a eu une élaboration de la troisième version du plan sectoriel, de son plan d'actions et de son cadre financier (les versions antérieures étaient faites sur financement de la Banque mondiale) qui ont fait objet d'évaluation par la 8<sup>ème</sup> mission conjointe. Cette première phase s'est déroulée du 04 février au 19 mars 2008, soit 39 jours de mission.**

**La deuxième phase dont l'objet principal est l'intégration des recommandations de la 8<sup>ème</sup> mission conjointe dans tous les documents afin d'avoir un dossier final de plan sectoriel à présenter au secrétariat FEI a une durée de 94 jours, soit du 14 avril 31 juillet 2008. Malheureusement, cette deuxième phase n'a pas abouti pas aux résultats attendus car l'endossement n'est plus programmé à la mi-juillet comme recommandée par la 8<sup>ème</sup> mission conjointe. En effet, les partenaires techniques et financiers ont programmé la 9<sup>ème</sup> mission conjointe au mois de septembre parce qu'ils ont constaté que le document à l'état actuel n'est pas encore prêt car beaucoup d'aspects étaient encore à approfondir.**

**Comme le Fonds d'Expertise ne pouvait pas continuer à financer le même expert et qu'il s'avérait indispensable que c'est lui-même qui devrait continuer à travailler, un autre partenaire a pris le relais et l'expertise s'est poursuivie jusqu'en février 2009.**

#### **3.2.4. Conclusions sur l'exécution des expertises**

De manière générale, l'exécution de toutes les expertises s'est bien passée, exceptée celle qui appuie le Ministère de la Santé Publique à mettre en place un Système d'Information Sanitaire qui a connu deux types de problèmes :

- les moyens de déplacement étant donné que la convention spécifique du Fonds d'Expertise en son article 5.3 exclut l'achat des véhicules. Ce problème a été ressenti par les deux experts mis à la disposition de la cellule de transformation du Système d'information sanitaire au niveau du ministère de la santé qui éprouvent des problèmes de déplacement parce que d'une part, le véhicule est mal entretenu (des pneus vieux, etc.) et d'autre part, leune[11] alimentation insuffisante en carburant.
-

## 4. Bilan des finances

### 4.1. Aperçu des dépenses par rapport au planning financier

Code Budget	Description des postes budgétaires	Montant Budget	Dépenses antérieures	Planning 2008	Dépenses 2008					Balance	Taux d'exécution global
					Q1	Q2	Q3	Q4	Total		
A	Mise à disposition d'Expertises et d'Appui Logistiques	1 423 157,00	231 883,97	3 356,30	38 049,66	129 773,14	130 303,37	81 728,42	379 854,59	811 418,44	43
A_01	Expertises	0,00		0,00					0,00	0,00	
A_01_01	Expertises	0,00	0,00	0,00					0,00	0,00	
A_02	Expert en statistiques appliquées à l'Education pour le M.E.N	96 612,00	104 664,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 052,50	108
A_02_01	Assistance technique	89 112,00	93 100,13	0,00	0,00				0,00	-3 988,13	104
A_02_02	Appui logistique	7 500,00	11 564,37		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 064,37	154
A_03	Expert en planification sectorielle pour le M.E.N	68 830,00	66 955,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 874,59	97
A_03_01	Honoraires	63 830,00	63 139,83	0,00	0,00				0,00	690,17	99
A_03_02	Appui logistique	5 000,00	3 815,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 184,42	76
A_04	Expertises pour le renforcement du CNCA	116 000,00	54 181,61	9,60	2 290,60	4 428,07	2 336,99	0,00	9 055,66	52 762,73	55
A_04_01	Economiste 1	24 000,00	8 264,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 735,67	34
A_04_02	Economiste 2	36 000,00	21 776,10	9,60	2 290,60	4 428,07	2 336,99	0	9 055,66	5 168,24	86
A_04_03	Appui logistique	10 000,00	2 993,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 006,03	30
A_04_04	Secrétaire Permanent	46 000,00	21 147,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 852,79	46
A_05	Médecin expert en épidémiologie et statistique pour EPSTAT	431 190,00	5 916,93	159,80	28 889,63	65 312,90	46 511,74	48 289,62	189 003,89	236 269,18	45
A_05_01	Assistance technique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
A_05_02	Appui logistique	25 000,00	0,00	9,60	1807,72	13283,53	407,92	2792,11	18 291,28	6 708,72	73
A_05_03	Médecin épidémiologiste internationale	314 190,00	5570,17	122,00	26240,28	49563,45	30730,31	42 583,80	149 117,84	159 501,99	49
A_05_04	Expertise SIS	56 000,00	0,00	18,00	0,00	0,00	13452		13 452,00	42 548,00	24
A_05_05	Informaticien Loc.	36 000,00	346,76	10,20	841,63	2465,92	1921,51	2913,71	8 142,77	27 510,47	24

**Coopération Technique Belge-Ministère du Plan et de la Reconstruction**

<b>A_06</b>	<b>Expert internat.- conseiller technique pour CNCA</b>	<b>311 850,00</b>	<b>165,52</b>	<b>118,2</b>	<b>0,00</b>	<b>36 182,99</b>	<b>31398,18</b>	<b>33438,8</b>	<b>101 019,97</b>	<b>210 664,51</b>	<b>32</b>
A_06_01	Assistance technique	300 000,00	165,52	112,00	0,00	35574,32	30811,49	33438,8	<b>99 824,61</b>	<b>200 009,87</b>	<b>33</b>
A_06_02	Appui logistique	11 850,00	0,00	6,20	0,00	608,67	586,69	0,00	<b>1 195,36</b>	<b>10 654,64</b>	<b>10</b>
<b>A_07</b>	<b>Expert en Planification de l'Education (plan sectoriel)</b>	<b>80 675,00</b>	<b>0,00</b>	<b>68,70</b>	<b>6 869,43</b>	<b>23 849,18</b>	<b>50 056,46</b>	<b>0,00</b>	<b>80 775,07</b>	<b>-100,07</b>	<b>100</b>
A_07_01	Assistance technique	76 475,00	0,00	66,00	6 727,50	21 102,50	48645	0,00	<b>76 475,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100</b>
A_07_02	Location véhicule	4 200,00	0,00	2,70	141,93	2746,68	1411,46	0,00	<b>4 300,07</b>	<b>-100,07</b>	<b>102</b>
<b>A_08</b>	<b>Volontaire</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0</b>
A_08_01	Volontaire	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		<b>3 000,00</b>	<b>0</b>
<b>A_09</b>	<b>Expertise internationale au CNCA</b>	<b>315 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>315 000,00</b>	<b>0</b>
A_09_01	Expertise internationale	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		<b>300,00</b>	<b>0</b>
A_09_02	Appui logistique	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		<b>15 000,00</b>	<b>0</b>
<b>Z</b>	<b>General Means</b>	<b>576 843,00</b>	<b>1 534,43</b>	<b>65,00</b>	<b>0,00</b>	<b>199,07</b>	<b>300,14</b>	<b>-306,54</b>	<b>192,67</b>	<b>575 115,90</b>	<b>0</b>
<b>Z_01</b>	<b>General Means</b>	<b>50 000,00</b>	<b>1 534,43</b>	<b>17,00</b>	<b>0</b>	<b>199,07</b>	<b>300,14</b>	<b>-306,54</b>	<b>192,67</b>	<b>48 272,90</b>	<b>3</b>
Z_01_01	Technical assistance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Z_01_02	Technical support	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Z_01_03	Monitoring and evaluation	10 000,00	0,00	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0</b>
Z_01_04	Frais de fonctionnement pour publications et recrutement	5 000,00	798,84	0,4		0,00			<b>0,00</b>	<b>4 201,16</b>	<b>16</b>
Z_01_05	Frais de fonctionnement divers	15 000,00	528,59	2	0,00	199,07	300,14	-306,54	<b>192,67</b>	<b>14 278,74</b>	<b>5</b>
Z_01_06	Suivi technique CTB Burundi	10 000,00	207	3,6	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	<b>9 793,00</b>	<b>2</b>
Z_01_07	Suivi technique CTB Bruxelles	10 000,00	0	3,00					<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0</b>
<b>Z_02</b>	<b>Unallocated Funds</b>	<b>526 843,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>526 843,00</b>	<b>0</b>
Z_02_01	Balance pour nouvelles études	526 843,00	<b>0,00</b>	<b>48,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>526 843,00</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 000 000,00</b>	<b>233 418,40</b>	<b>3 421,30</b>	<b>38 049,66</b>	<b>129 972,21</b>	<b>130 603,51</b>	<b>81 421,88</b>	<b>380 047,26</b>	<b>1 386 534,34</b>	<b>31</b>



## 5. Expertises en cours et programmées

5.1. Expertises en cours							
Structure bénéficiaire	Nom de l'expert	Titre	Date d'entrée en fonction	Type de contrat	Durée	Montant Total (en €)	Montant déjà payé en 2008 (en €)
CT-SIS	Paul De MUNCK	expert en Santé Publique	21/02/2008	Contrat de travail	24 mois	314 190,00	152 400,07
	Alain WODON	Expert SIS	30/05/2008	Expertise Perlée	24 mois (92 jours)	66 420,00	13 452,00
	Spès NDAYISHIMIYE	Expert informaticien local	21/01/2008	Contrat de travail	24 mois	36 000,00	8 489,53
Appui logistique CT-SIS					12 mois	25 000,00	18 291,28
CNCA	Anthe VRIJLANDT	Expert International pour le CNCA	01/04/2008	Contrat de travail	24 mois	300 000,00	99 990,13
Appui logistique expertise- CNCA					24 mois	11 850,00	1 195,36

					Année 2009			
5.2. Expertises programmées					Q1	Q2	Q3	Q4
Structure bénéficiaire	Nature de l'expertise	Objectif	Durée de l'expertise	Montant prévu				
Ministères des Finances	Expertise Internationale	développer, mettre à jour et suivre le Programme de Réforme de la Gestion des Finances Publiques et faciliter la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes d'activités de réformes des finances publiques	24 mois	300 000 €	-	-	37 500 €	37 500 €
Fonctionnement des expertises	Achat de 2 véhicules	Permettre les experts d'être opérationnels	3 mois	36 000 €			36 000 €	
Fonctionnement des expertises	Fonctionnement de deux véhicules	Maintenir les experts opérationnels		26100€/an			4 750 €	2 250 €
Fonctionnement des expertises	Chauffeur	Assurer le déplacement des experts	24 mois	6 000 €			750 €	750 €

### 5.3. Analyse du Planning des activités année 2009

Il faut souligner qu'il est difficile de prévoir à l'avance les activités à effectuer dans le cadre du Fonds d'Expertise car les demandes en appuis à travers ce fonds arrivent par moment et par conséquent sont difficiles à planifier. Pour le moment, deux expertises sont encours et une autre va bientôt démarrer.

#### Les expertises en cours au niveau de la CT-SIS:

- l'expertise internationale en santé épidémiologique qui a démarré au mois le 21 février 2008 pour une période 24 mois.
- L'expertise locale en informaticien qui a démarré le 21 janvier 2008 pour une période de 24 mois.

#### Les expertises en cours au niveau du CNCA

- L'expertise internationale en planification stratégique qui se terminera au mois d'avril 2010.

#### Les expertises en préparation

- Expertise internationale en appui à la cellule d'appui au suivi et à la mise en œuvre de la stratégie de réforme de la gestion des finances publiques au Ministère des Finances pour une période de 24 mois

## 6. CONCLUSIONS

Le Fonds d'expertises est un outil très utile en matière de renforcement des capacités institutionnelles des administrations et institutions publiques partenaires. Les experts du fonds d'expertises sont libérés de la gestion administrative et financière, du suivi quotidien d'un projet. Ils peuvent focaliser toute leur énergie, leur expérience et leur compétence sur l'appui institutionnel, sur le transfert de connaissance et sur le renforcement des capacités des institutions dans lesquelles ils interviennent. Cette fonction de renforcement de capacité est la valeur ajoutée fondamentale de ce fonds d'expertise.

Cependant, la mise à disposition des expertises « habillées » au niveau des structures bénéficiaires prête parfois à confusion en ce qui concerne la prise en charge de leurs moyens logistiques. En effet, la convention spécifique en son article 5.3, exclut l'achat des véhicules, leur maintenance et fonctionnement. Ceci handicape sérieusement le travail des experts, ce qui fait que des fois, la représentation est obligée de faire une location d'un véhicule pour permettre à l'expert d'être opérationnel. Cette option est consommatrice en moyens financiers et n'est pas efficace. Il est donc souhaitable de revoir l'article 5.3 afin de permettre l'achat des véhicules pour rendre opérationnel les experts.